



Banque de Montréal

Questionnaire du CDP portant sur les entreprises pour l'année 2024

Remarque : Le présent document est le résultat de l'exportation des réponses de BMO au questionnaire du CDP. Il contient tous les points de données pour les questions auxquelles une réponse a été donnée et ne tient pas compte des questions sans réponse.

C1. Introduction

(1.1) Dans quelle langue soumettez-vous vos réponses?

Faites votre choix :

Français

(1.2) Indiquez la monnaie utilisée pour tous les renseignements financiers divulgués dans vos réponses.

Faites votre choix :

Dollar canadien

(1.3) Donnez un aperçu de votre organisation et faites-en une description générale.

(1.3.1) Type d'institution financière

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : BMO est un fournisseur de services financiers diversifiés qui exerce des activités dans les domaines des services bancaires, de la gestion d'actifs et de l'assurance.

(1.3.2) Type d'organisation

Faites votre choix :

Société cotée en bourse

(1.3.3) Description de l'organisation

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés ayant son siège social en Amérique du Nord. Nous offrons une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons 13 millions de clients au Canada et aux États-Unis, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés (en date du 31 octobre 2023). BMO fournit des renseignements sur ses activités environnementales, climatiques, sociales et de gouvernance au moyen d'une série de rapports accessibles au public. En complément à ces rapports, BMO soumet certaines données dans le cadre du sondage du CDP afin de fournir aux parties prenantes un aperçu structuré et détaillé de ses émissions de gaz à effet de serre et de sa consommation d'énergie.

Vous trouverez de plus amples renseignements, au-delà de ce qui est fourni dans ce sondage, sur notre page consacrée aux rapports de durabilité (<https://notre-impact.bmo.com/rapports/>) ainsi que sur notre page consacrée aux rapports annuels et à la circulaire de sollicitation de procurations (<https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/relations-avec-les-investisseurs/rapports-annuels>). Voici des rapports précis qui se rapportent au contenu de ce sondage :

- Rapport climatique 2023 de BMO – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf
- Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023 de BMO – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_SR_FR_AODA.pdf
- Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2022 de BMO Groupe financier – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_DPG_FR_AODA.pdf
- Rapport annuel 2023 de BMO – https://www.bmo.com/ir/archive/fr/bmo_FRar2023.pdf
- Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2024 de BMO – https://www.bmo.com/ir/files/F24%20Files/BMOProxy_March2024FR.pdf

Pour en savoir plus sur BMO Gestion mondiale d'actifs, consultez le site <https://www.bmogam.com/ca-fr/a-propos/investissement-responsable/#ressources>, où vous trouverez des documents comme :

- Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs
- Approche en matière d'action climatique de BMO Gestion mondiale d'actifs
- Énoncé sur les attentes en matière de pratiques environnementales de BMO Gestion mondiale d'actifs

(1.4) Indiquez la date de fin de l'année pour laquelle vous fournissez des données. Pour les données sur les émissions, indiquez si vous fournirez des données sur les émissions des années de déclaration antérieures.

	Date de fin de l'année de déclaration	Harmonisation de cette période visée par le rapport avec votre période de communication de l'information financière	Indiquez si vous fournissez des données sur les émissions des années de déclaration antérieures
	2023-07-31	Faites votre choix : Non	Faites votre choix : Non

(1.4.1) À combien s'élèvent les revenus annuels de votre organisation pour la période visée par le rapport?

33 409 000 000

(1.5) Fournissez des renseignements sur votre périmètre de mesure.

(1.5.1) Le périmètre de mesure aux fins de votre déclaration au CDP est-il identique à celui utilisé pour vos états financiers?

Faites votre choix :
Non

(1.5.2) En quoi votre périmètre de mesure diffère-t-il de celui utilisé pour vos états financiers?

Les données sur les émissions figurant dans le présent sondage du CDP ne tiennent pas compte des données liées à notre acquisition de Bank of the West. Nous prévoyons réévaluer notre cible opérationnelle de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de l'année de déclaration 2024 afin de tenir compte de l'incidence de notre acquisition de Bank of the West.

(1.6) Votre organisation a-t-elle un code ISIN ou un autre identifiant unique (p. ex., symbole boursier ou numéro CUSIP)?

	Votre organisation utilise-t-elle cet identifiant unique?	Fournissez votre identifiant unique
Symbole boursier	Faites votre choix : Oui	BMO.TO

(1.7) Sélectionnez les pays et les régions dans lesquels vous exercez vos activités.

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Chine	France
Inde	Irlande
Japon	Barbade
Brésil	Australie
Canada	Singapour
Taiwan, Chine	
États-Unis	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	

(1.9) Quelle était la taille de votre organisation en fonction de la valeur totale de l'actif à la fin de la période visée par le rapport?

1 248 554 000 000

(1.10) Quelles sont les activités mises en place par votre organisation, et dans quels secteurs d'activité votre organisation octroie-t-elle des prêts, investit-elle ou offre-t-elle de l'assurance?

Services bancaires (banque)

(1.10.1) Activité exercée

Faites votre choix :

Oui

(1.10.3) Déclaration de la valeur du portefeuille et du pourcentage des revenus associés au portefeuille

Faites votre choix :

Non

(1.10.6) Type de clients

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Autre, veuillez préciser : divers types de clients

(1.10.7) Secteurs d'activité dans lesquels votre organisation octroie des prêts, investit ou offre de l'assurance

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Commerce de détail	Combustibles fossiles
Vêtement	Fabrication
Services	Infrastructure
Matières premières	Production d'électricité
Hébergement	Organismes internationaux
Services de transport	

Alimentation, boissons et agriculture
Biotechnologie, soins de santé et industrie pharmaceutique

Placements (gestion d'actifs)

(1.10.1) Activité exercée

Faites votre choix :

Oui

(1.10.3) Déclaration de la valeur du portefeuille et du pourcentage des revenus associés au portefeuille

Faites votre choix :

Non

(1.10.6) Type de clients

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Autre, veuillez préciser : divers types de clients

(1.10.7) Secteurs d'activité dans lesquels votre organisation octroie des prêts, investit ou offre de l'assurance

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Commerce de détail

Vêtement

Services

Matières premières

Hébergement

Alimentation, boissons et agriculture

Biotechnologie, soins de santé et industrie pharmaceutique

Combustibles fossiles

Fabrication

Infrastructure

Production d'électricité

Services de transport

Investissements (détention d'actifs)

(1.10.1) Activité exercée

Faites votre choix :

Non

Souscription d'assurance (société d'assurance)

(1.10.1) Activité exercée

Faites votre choix :

Oui

(1.10.2) Types d'assurances souscrites

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Générale (non liée à l'assurance vie)

Assurance vie et assurance maladie

(1.10.3) Déclaration de la valeur du portefeuille et du pourcentage des revenus associés au portefeuille

Faites votre choix :

Non

(1.10.6) Type de clients

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Autre, veuillez préciser : divers types de clients

(1.10.7) Secteurs d'activité dans lesquels votre organisation octroie des prêts, investit ou offre de l'assurance

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Services

C4. Gouvernance

(4.12) Avez-vous publié des renseignements sur la riposte de votre organisation aux enjeux liés à l'environnement pour cette année de déclaration ailleurs que dans votre réponse au CDP?

Faites votre choix :

Oui

(4.12.1) Fournissez des renseignements sur la riposte de votre organisation aux enjeux liés à l'environnement pour cette année de déclaration ailleurs que dans votre réponse au CDP. Veuillez joindre la publication.

Rangée 1

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports généraux, conformément aux normes ou aux cadres de communication de l'information en matière d'environnement

(4.12.1.2) Norme ou cadre auxquels le rapport se conforme

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Global Reporting Initiative (GRI)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Autre, veuillez préciser : Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

Biodiversité

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Stratégie

Mobilisation de la chaîne de valeur

Gouvernance

Cibles de réduction des émissions

Données sur les émissions

Risques et occasions

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Principalement les pages 37 à 54 et 73 à 75.

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

Rapport de durabilité 2023 au format PDF

(4.12.1.8) Commentaire

BMO Groupe financier – Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023

Rangée 2

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports volontaires de développement durable

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

Eau

Biodiversité

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Stratégie

Contenu des politiques environnementales

Gouvernance

Cibles de réduction des émissions

Risques et occasions
Engagement à l'égard des politiques publiques

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Ensemble du contenu

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs au format PDF

(4.12.1.8) Commentaire

Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs

Rangée 3

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :
Dans les rapports généraux

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
Changements climatiques
Eau

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :
Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
Gouvernance
Risques et occasions
Stratégie

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Ensemble du contenu, et spécifiquement les pages 116 à 118

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

Rapport annuel aux actionnaires 2023 au format PDF

(4.12.1.8) Commentaire

Rapport annuel aux actionnaires 2023 de BMO Groupe financier

Rangée 4

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports généraux

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Gouvernance

Stratégie

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Principalement aux pages 16 à 19, 31 à 32, 38, 41, 45, 50, 94 à 95, 96 à 98

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction au format PDF (BMOProxy_March2024FR.pdf)

(4.12.1.8) Commentaire

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Rangée 6

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports volontaires de développement durable

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Données sur les émissions

Cibles de réduction des émissions

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Principalement les pages 6 et 7 et 18 à 20

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

BMO_2023_DPG_FR_AODA.pdf

(4.12.1.8) Commentaire

Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2022 de BMO Groupe financier

Rangée 7

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports généraux, conformément aux normes ou aux cadres de communication de l'information en matière d'environnement

(4.12.1.2) Norme ou cadre auxquels le rapport se conforme

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Stratégie

Mobilisation de la chaîne de valeur

Gouvernance

Autre, veuillez préciser

Cibles de réduction des émissions

Données sur les émissions

Risques et occasions

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Toutes les pages

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

(4.12.1.8) Commentaire

Rapport climatique 2023 de BMO Groupe financier

Rangée 8

(4.12.1.1) Publication

Faites votre choix :

Dans les rapports volontaires de développement durable

(4.12.1.3) Questions environnementales abordées dans la publication

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

(4.12.1.4) État de la publication

Faites votre choix :

Complet

(4.12.1.5) Éléments de contenu

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Dépendances et répercussions

Autre, veuillez préciser : Harmonisation avec les Principes pour une banque responsable.

(4.12.1.6) Pages ou sections pertinentes

Ensemble du contenu

(4.12.1.7) Joignez la publication pertinente

2024_PRB_FR_ACC.pdf

(4.12.1.8) Commentaire

Principes pour une banque responsable 2024 (rapport sur l'exercice 2023) – Rapport et autoévaluation

C6. Performance environnementale – Approche de consolidation

(6.1) Fournissez des renseignements sur l'approche de consolidation que vous avez choisie aux fins de calcul des données sur la performance environnementale.

	Approche de consolidation utilisée	Fournissez la justification du choix de l'approche de consolidation
Changements climatiques	<i>Faites votre choix :</i> Contrôle opérationnel	<i>Cette approche est conforme à la façon dont nous surveillons et mesurons les émissions de nos installations.</i>

C7. Performance environnementale – Changements climatiques

(7.1) S'agit-il de votre première année de déclaration au CDP des données sur les émissions?

Faites votre choix :

Non

(7.1.1) Votre organisation a-t-elle connu des changements structurels au cours de l'année de déclaration, ou est-ce que des changements structurels antérieurs sont pris en considération dans cette divulgation de données sur les émissions?

(7.1.1.1) Y a-t-il eu un changement structurel?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Oui, une acquisition.

(7.1.1.2) Nom de l'organisation ayant fait l'objet d'une acquisition, d'une cession ou d'une fusion

Bank of the West

(7.1.1.3) Renseignements sur les changements structurels, y compris les dates d'achèvement

Le 1^{er} février 2023, la Banque a terminé l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales. Toutefois, comme il est indiqué à la question 1.5, les données sur les émissions déclarées dans ce sondage ne tiennent pas compte des données relatives à cette acquisition. Nous prévoyons réévaluer notre cible opérationnelle de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de l'année de déclaration 2024 afin de tenir compte de l'incidence de notre acquisition de Bank of the West.

(7.1.2) La méthode de comptabilisation de vos émissions, le périmètre ou la définition de l'année de déclaration ont-ils changé au cours de l'année de déclaration?

	Changements apportés à la méthode, au périmètre ou à la définition de l'année de déclaration?
	Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. Non

(7.1.3) Les émissions de l'année de référence et les émissions des années précédentes de votre organisation ont-elles été recalculées en raison de changements ou d'erreurs signalés aux questions 7.1.1 et 7.1.2?

	Recalcul de l'année de référence
	<i>Faites votre choix :</i> Non, car nous n'avons pas encore les données et nous prévoyons les recalculer l'an prochain.

(7.2) Sélectionnez le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie ayant servi à recueillir des données sur vos activités et à calculer vos émissions.

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée)

Le Protocole des gaz à effet de serre : Indications sur le champ d'application 2

Le Protocole des gaz à effet de serre : Norme sur la chaîne de valeur de l'entreprise (champ d'application 3)

Autre, veuillez préciser : Directives relatives au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

(7.3) Décrivez l'approche qu'utilise votre organisation pour faire état des émissions du champ d'application 2.

	Champ d'application 2, selon l'emplacement	Champ d'application 2, selon le marché
	<i>Faites votre choix :</i> Nous présentons des résultats du champ d'application 2 selon l'emplacement	<i>Faites votre choix :</i> Nous présentons des résultats du champ d'application 2 selon le marché

(7.4) Y a-t-il des sources (installations, GES particuliers, activités, régions géographiques, etc.) d'émissions des champs d'application 1, 2 ou 3 qui font partie de votre périmètre de mesure sélectionné et qui ne sont pas mentionnées dans votre déclaration?

Faites votre choix :

Oui

(7.4.1) Précisez les sources d'émissions des champs d'application 1 et 3 qui font partie de votre périmètre de mesure et qui ne sont pas mentionnées dans votre déclaration.

Rangée 1

(7.4.1.1) Sources d'émissions exclues

Les émissions de catégorie 5 du champ d'application 3 comprennent les émissions indirectes de GES provenant des déchets solides envoyés aux sites d'enfouissement municipaux à partir de certaines installations en Amérique du Nord, pour lesquelles des vérifications des déchets ont été effectuées ou des rapports de réacheminement étaient disponibles. Les données disponibles représentent environ 21 % de la superficie de nos immeubles occupés à l'échelle mondiale en 2023, 21 % en 2022 et 21 % en 2021. Les autres installations ne sont pas représentées, essentiellement en raison de la difficulté à obtenir des données sur les succursales.

(7.4.1.2) Catégorie du champ d'application pertinent ou du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Déchets produits par les activités

(7.4.1.6) Pertinence des émissions du champ d'application 3 de cette source

Faites votre choix :

Les émissions ne sont pas pertinentes

(7.4.1.10) Expliquez pourquoi cette source fait l'objet d'une exclusion

Les données disponibles représentent environ 21 % de la superficie de nos immeubles occupés à l'échelle mondiale en 2023, 21 % en 2022 et 21 % en 2021. Les autres installations ne sont pas représentées, essentiellement en raison de la difficulté à obtenir des données sur les succursales.

Rangée 2

(7.4.1.1) Sources d'émissions exclues

La catégorie 6 du champ d'application 3 comprend les voyages d'affaires déclarés des employés aux États-Unis et au Canada. Cela exclut les voyages d'affaires des employés travaillant dans d'autres bureaux à l'étranger.

(7.4.1.2) Catégorie du champ d'application pertinent ou du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Voyages d'affaires

(7.4.1.6) Pertinence des émissions du champ d'application 3 de cette source

Faites votre choix :

Les émissions ne sont pas pertinentes

Rangée 3

(7.4.1.1) Sources d'émissions exclues

Les catégories 2, 3, 7 et 13 du champ d'application 3 sont jugées pertinentes, mais n'ont pas encore été calculées, comme le précise la réponse à la question 7.8.

(7.4.1.2) Catégorie du champ d'application pertinent ou du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Biens d'équipement

Champ d'application 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non compris dans les champs d'application 1 ou 2)

Champ d'application 3 : Trajet des employés entre leur lieu de travail et leur domicile

Champ d'application 3 : Actifs loués en aval

(7.4.1.6) Pertinence des émissions du champ d'application 3 de cette source

Faites votre choix :

Les émissions sont pertinentes, mais n'ont pas encore été calculées

(7.5) Indiquez votre année de référence et vos émissions au cours de l'année de référence.

	Fin de l'année de référence	Émissions de l'année de référence (tonnes métriques d'équivalent CO ₂)
Champ d'application 1	2019-10-31	45 672,0
Champ d'application 2 (selon l'emplacement)	2019-10-31	90 457,0
Champ d'application 2 (selon le marché)	2019-10-31	544,0
Champ d'application 3, catégorie 1 : Biens et services achetés	2021-10-31	435 335
Champ d'application 3, catégorie 5 : Déchets produits par les activités	2019-10-31	982,0
Champ d'application 3, catégorie 6 : Voyages d'affaires	2019-10-31	24 655,0

(7.6) Quel a été le volume global des émissions brutes du champ d'application 1 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO2?

Année de déclaration

(7.6.1) Émissions globales brutes du champ d'application 1 (tonnes métriques d'équivalent CO2)

33 350

(7.6.3) Détails de la méthodologie

Un tiers indépendant, Morrison Hershfield, a fourni une confirmation raisonnable à l'égard de toutes les émissions des champs d'application 1 et 2 de BMO et de certaines émissions du champ d'application 3.

(7.7) Quel a été le volume global des émissions brutes du champ d'application 2 de votre organisation en tonnes métriques d'équivalent CO2?

Année de déclaration

(7.7.1) Émissions globales brutes du champ d'application 2, selon l'emplacement (tonnes métriques d'équivalent CO2)

56 357

(7.7.2) Émissions globales brutes du champ d'application 2, selon le marché (tonnes métriques d'équivalent CO2) (s'il y a lieu)

315

(7.7.4) Détails de la méthodologie

Un tiers indépendant, Morrison Hershfield, a fourni une confirmation raisonnable à l'égard de toutes les émissions des champs d'application 1 et 2 de BMO et de certaines émissions du champ d'application 3.

(7.8) Justifiez les émissions globales brutes du champ d'application 3 de votre organisation, en indiquant et en expliquant toute exclusion.

Biens et services achetés

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :
Pertinent, calculé

(7.8.3) Méthodologie de calcul des émissions

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Méthode fondée sur les dépenses

(7.8.5) Veuillez expliquer

Les émissions de catégorie 1 du champ d'application 3 comprennent les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 de nos fournisseurs attribuables à BMO en fonction de nos dépenses d'achat. Conformément au Protocole des GES, ces émissions ont été calculées en utilisant une approche fondée sur les dépenses, à l'aide des données sur les dépenses de l'exercice 2021 et d'une combinaison de données sur les émissions des fournisseurs et de facteurs d'intensité des émissions sectorielles fournis par S&P. Nous n'avons pas validé de manière indépendante l'exactitude de ces facteurs. Il y a un décalage entre les données et les calculs en raison du moment de la publication des données sur les émissions des fournisseurs dans le cadre du programme de la chaîne d'approvisionnement du CDP. Comme les émissions ont été calculées à l'aide des données sur les dépenses de l'exercice 2021 (en dehors de la période de déclaration de ce sondage), nous déclarons la valeur ici (435 335 tonnes d'équivalent CO₂ en 2021; 10 % des émissions sont calculées à l'aide de données obtenues de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur).

Biens d'équipement

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Pertinent, pas encore calculé

(7.8.5) Veuillez expliquer

Les biens d'équipement ont été quantifiés dans la catégorie Biens et services achetés. Au cours des prochaines années, BMO prévoit isoler les émissions pertinentes dans cette catégorie.

Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non compris dans les champs d'application 1 ou 2)

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Pertinent, pas encore calculé

(7.8.5) Veuillez expliquer

Cette catégorie n'a pas été calculée à ce jour, mais BMO prévoit produire des rapports sur cette catégorie dans les années à venir.

Transport et distribution en amont

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

Étant donné que BMO utilise une approche fondée sur les dépenses pour les biens et services achetés, il est difficile d'isoler ou d'extraire les émissions liées au transport des biens. Par conséquent, les émissions de GES liées à cette catégorie sont déjà prises en compte dans la catégorie Biens et services achetés.

Déchets produits par les activités

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, calculé

(7.8.2) Émissions dans l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO₂)

433

(7.8.3) Méthodologie de calcul des émissions

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Méthode de la moyenne des données

(7.8.4) Pourcentage d'émissions calculé à partir de données obtenues auprès de fournisseurs ou de partenaires de la chaîne de valeur

100

(7.8.5) Veuillez expliquer

Les émissions de catégorie 5 du champ d'application 3 comprennent les émissions indirectes de GES provenant des déchets solides de BMO envoyés aux sites d'enfouissement municipaux à partir de certaines installations en Amérique du Nord, pour lesquelles des vérifications des déchets ont été effectuées ou des rapports de réacheminement étaient disponibles. Les données disponibles représentent environ 21 % de la superficie de nos immeubles occupés à l'échelle mondiale en 2023, 21 % en 2022 et 21 % en 2021. Les autres installations ne sont pas représentées, essentiellement en raison de la difficulté à obtenir des données sur les succursales. Les émissions du champ d'application 3 attribuables aux déchets produits par les activités sont concentrées sur les données sur les déchets destinés aux sites d'enfouissement des installations relativement plus grandes en Amérique du Nord. Selon la directive technique du Protocole des gaz à effet de serre pour le calcul des émissions du champ d'application 3, la moyenne des données est la méthode qui sert à calculer les émissions provenant des déchets produits dans le cadre des activités. Cette méthode consiste à évaluer les émissions en fonction de la quantité totale de déchets destinés à chaque mode d'élimination (ex., site d'enfouissement) et des facteurs d'émission moyens pour chaque mode d'élimination. Les données sur les déchets destinés aux sites d'enfouissement sont annualisées, et les émissions qui en résultent sont calculées. Le facteur relatif aux déchets urbains solides non triés prend en compte toutes les émissions associées au transport des déchets, à leur déversement dans un site d'enfouissement, à leur dégradation et aux émanations de méthane liées à leur décomposition en milieu anaérobie, et finalement, le « crédit » de carbone biogénique résiduel relatif au carbone biogénique qui reste enfoui à long terme dans le site.

Voyages d'affaires

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Pertinent, calculé

(7.8.2) Émissions dans l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

11 820

(7.8.3) Méthodologie de calcul des émissions

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Méthode fondée sur les dépenses

Méthode fondée sur les combustibles

Méthode fondée sur la distance

(7.8.5) Veuillez expliquer

Les émissions de catégorie 6 du champ d'application 3 englobent les émissions indirectes de GES attribuables aux déplacements des employés à des fins professionnelles par des moyens n'appartenant pas à l'organisation (transport aérien, ferroviaire et terrestre, en fonction des réservations effectuées à l'interne). Les émissions des parcs de véhicules d'entreprise sont comprises dans les émissions du champ d'application 1. Il y a eu une augmentation importante en 2023 en raison de la levée des restrictions de voyage liées à la COVID-19. Les émissions attribuables aux voyages d'affaires du champ d'application 3 concernent surtout le transport aérien (court, moyen et long-courrier), les véhicules des employés, le transport par rail et les véhicules de location. Selon la directive technique du Protocole des GES pour le calcul des émissions du champ d'application 3, la moyenne des données est la méthode qui sert à calculer les émissions attribuables aux voyages d'affaires. Cette méthode consiste à déterminer la distance parcourue et le moyen de transport utilisé pour les déplacements d'affaires, puis à appliquer le facteur d'émission approprié pour le moyen emprunté. Nous déterminons et calculons nos émissions du champ d'application 3 conformément a) au document Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, et b) à la norme ISO 14064 : Gaz à effet de serre – Partie 1.

Trajet des employés entre leur lieu de travail et leur domicile

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Pertinent, pas encore calculé

(7.8.5) Veuillez expliquer

La catégorie représente une part importante des émissions opérationnelles du champ d'application 3, mais BMO a une influence limitée, voire aucune influence, sur la réduction de cette part. Nous n'avons pas encore calculé cette catégorie.

Actifs loués en amont

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO tient actuellement compte de tous les actifs loués des champs d'application 1 et 2 en raison de l'approche fondée sur les mesures de contrôle opérationnel choisie. Par conséquent, cette catégorie n'est pas pertinente pour ses activités.

Transport et distribution en aval

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO ne vend pas de biens matériels. Cette catégorie ne s'applique pas à ses activités.

Traitement des produits vendus

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO ne vend aucun produit intermédiaire qui nécessite une transformation supplémentaire. Cette catégorie ne s'applique pas à ses activités.

Utilisation des produits vendus

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO ne vend aucun produit ou service qui génère directement des émissions pendant son utilisation. Cette catégorie ne s'applique pas à ses activités.

Traitement des produits vendus en fin de cycle

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO ne vend aucun produit qui génère des émissions à la fin de sa durée de vie. Cette catégorie ne s'applique pas à ses activités.

Actifs loués en aval

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Pertinent, pas encore calculé

(7.8.5) Veuillez expliquer

Cette catégorie est pertinente, mais représente une part négligeable des émissions opérationnelles du champ d'application 3 de BMO. La catégorie peut être influencée dans une certaine mesure par BMO au moyen de mesures et d'activités d'efficacité énergétique. Cette donnée n'a pas été calculée à ce jour, mais elle le sera dans les années à venir si elle demeure pertinente.

Franchises

(7.8.1) État de l'évaluation

Faites votre choix :

Non pertinent, explication fournie

(7.8.5) Veuillez expliquer

BMO n'autorise pas les franchises. Cette catégorie ne s'applique pas à ses activités.

(7.9) Indiquez la situation qui s'applique à vos émissions en matière de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance.

	Vérification ou degré d'assurance
Champ d'application 1	<i>Faites votre choix :</i> Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers
Champ d'application 2 (selon l'emplacement ou selon le marché)	<i>Faites votre choix :</i> Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers
Champ d'application 3	<i>Faites votre choix :</i> Vérification effectuée ou assurance obtenue par l'intermédiaire d'un tiers

(7.9.1) Fournissez d'autres renseignements sur les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées pour vos émissions du champ d'application 1 et joignez les relevés pertinents.

Rangée 1

(7.9.1.1) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :

Processus annuel

(7.9.1.2) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :

Complet

(7.9.1.3) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :

Assurance raisonnable

(7.9.1.4) Joignez le relevé

BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf

(7.9.1.5) Pages ou sections pertinentes

Pages 1 à 2

(7.9.1.6) Norme pertinente

Faites votre choix :

ISO 14064-3

(7.9.1.7) Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

(7.9.2) Fournissez d'autres renseignements sur les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées pour vos émissions du champ d'application 2 et joignez les relevés pertinents.

Rangée 1

(7.9.2.1) Approche relative au champ d'application 2

Faites votre choix :

Champ d'application 2, selon l'emplacement

(7.9.2.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :

Processus annuel

(7.9.2.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :

Complet

(7.9.2.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :

Assurance raisonnable

(7.9.2.5) Joignez le relevé

BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf

(7.9.2.6) Pages ou sections

Pages 1 et 2

(7.9.2.7) Norme pertinente

Faites votre choix :
ISO 14064-3

(7.9.2.8) Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

Rangée 2

(7.9.2.1) Approche relative au champ d'application 2

Faites votre choix :
Champ d'application 2, selon le marché

(7.9.2.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :
Processus annuel

(7.9.2.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :
Complet

(7.9.2.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :
Assurance raisonnable

(7.9.2.5) Joignez le relevé

BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf

(7.9.2.6) Pages ou sections

Pages 1 et 2

(7.9.2.7) Norme pertinente

Faites votre choix :
ISO 14064-3

(7.9.3) Fournissez d'autres renseignements sur les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées pour vos émissions du champ d'application 3 et joignez les relevés pertinents.

Rangée 2

(7.9.3.1) Catégorie du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Biens et services achetés

(7.9.3.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :

Processus annuel

(7.9.3.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :

Aucune vérification ni degré d'assurance pour l'année de déclaration en cours

(7.9.3.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :

Sans objet

Rangée 3

(7.9.3.1) Catégorie du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Déchets produits par les activités

(7.9.3.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :

Processus annuel

(7.9.3.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :

Complet

(7.9.3.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :

Assurance raisonnable

(7.9.3.5) Joignez le relevé

BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf

(7.9.3.6) Pages ou sections

Pages 1 et 2

(7.9.3.7) Norme pertinente

Faites votre choix :
ISO 14064-3

(7.9.3.8) Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

21

Rangée 4

(7.9.3.1) Catégorie du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
Champ d'application 3 : Voyages d'affaires

(7.9.3.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :
Processus annuel

(7.9.3.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :
Complet

(7.9.3.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :
Assurance raisonnable

(7.9.3.5) Joignez le relevé

[BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf](#)

(7.9.3.6) Pages ou sections

Pages 1 et 2

(7.9.3.7) Norme pertinente

Faites votre choix :
ISO 14064-3

(7.9.3.8) Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

100

Rangée 5

(7.9.3.1) Catégorie du champ d'application 3

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 3 : Placements

(7.9.3.2) Cycle de vérification ou d'assurance mis en œuvre

Faites votre choix :

Processus annuel

(7.9.3.3) Situation pendant l'année de déclaration en cours

Faites votre choix :

Complet

(7.9.3.4) Type de vérification ou degré d'assurance

Faites votre choix :

Assurance limitée

(7.9.3.5) Joignez le relevé

BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

(7.9.3.6) Pages ou sections

Consultez les pages 57 et 58 du Rapport climatique 2023 pour obtenir le rapport d'assurance limitée effectué par un tiers.

(7.9.3.7) Norme pertinente

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : (Normes canadiennes de missions de certification [NCMC] 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques, et NCMC 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre)

(7.9.3.8) Proportion des émissions déclarées vérifiées (%)

97

(7.10) Comment vos émissions globales brutes (champs d'application 1 et 2 combinés) de l'année de déclaration ont-elles évolué par rapport à celles de l'année de déclaration précédente?

Faites votre choix :

À la hausse

(7.10.1) Indiquez les causes de l'évolution de vos émissions globales brutes (champs d'application 1 et 2 combinés) et, pour chacune, veuillez préciser le sens de l'évolution par rapport à l'année précédente.

Autre

(7.10.1.1) Évolution des émissions (tonnes métriques d'équivalent CO2)

1

(7.10.1.2) Orientation du changement dans les émissions

Faites votre choix :

À la hausse

(7.10.1.3) Volume d'émissions (pourcentage)

1

(7.10.1.4) Veuillez expliquer votre calcul

Dans l'ensemble, les émissions combinées des champs d'application 1 et 2 sont demeurées relativement les mêmes cette année par rapport à l'année précédente.

(7.10.2) Les calculs relatifs à vos résultats en matière de réduction des émissions indiqués aux questions 7.10 et 7.10.1 sont-ils fondés sur le volume des émissions du champ d'application 1 selon l'emplacement ou sur le volume des émissions du champ d'application 2 selon le marché?

Faites votre choix :

Selon l'emplacement

(7.23) Votre organisation est-elle en mesure de ventiler ses données sur les émissions pour l'une des filiales mentionnées dans votre réponse au CDP?

Faites votre choix :

Non

(7.30) Sélectionnez les activités liées à l'énergie qui ont été mises en place par votre organisation.

	Indiquez si votre organisation a mis en place cette activité liée à l'énergie au cours de l'année de déclaration.
Consommation de combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)	<i>Faites votre choix :</i> Oui
Consommation d'électricité achetée ou acquise	<i>Faites votre choix :</i> Oui

	Indiquez si votre organisation a mis en place cette activité liée à l'énergie au cours de l'année de déclaration.
Consommation d'énergie thermique achetée ou acquise	Faites votre choix : Non
Consommation de vapeur achetée ou acquise	Faites votre choix : Oui
Consommation d'énergie frigorifique achetée ou acquise	Faites votre choix : Non
Production d'électricité, d'énergie thermique ou frigorifique ou de vapeur	Faites votre choix : Non

(7.30.1) Indiquez la consommation totale d'énergie de votre organisation (à l'exclusion des charges d'alimentation), en MWh.

Consommation de combustibles (à l'exclusion de charges d'alimentation)

(7.30.1.1) Pouvoir calorifique

Faites votre choix :

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

(7.30.1.3) MWh provenant de sources non renouvelables

171 809

(7.30.1.4) Nombre total de MWh (sources renouvelables et non renouvelables)

171 809

Consommation d'électricité achetée ou acquise

(7.30.1.2) MWh provenant de sources renouvelables

291 788

(7.30.1.4) Nombre total de MWh (sources renouvelables et non renouvelables)

291 788

Consommation de vapeur achetée ou acquise

(7.30.1.3) MWh provenant de sources non renouvelables

1 042

(7.30.1.4) Nombre total de MWh (sources renouvelables et non renouvelables)

1 042

Consommation totale d'énergie

(7.30.1.2) MWh provenant de sources renouvelables

291 788

(7.30.1.3) MWh provenant de sources non renouvelables

172 851

(7.30.1.4) Nombre total de MWh (sources renouvelables et non renouvelables)

464 639

(7.30.16) Fournissez une ventilation par pays ou par région de votre consommation d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique au cours de l'année de déclaration.

Australie

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

28,9

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

28,90

Barbade

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

41,17

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

41,17

Brésil

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

0,00

Canada

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

208 090,85

(7.30.16.4) Consommation de chauffage, de vapeur et de climatisation achetés (MWh)

1 041,88

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

209 132,73

Chine

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

562,9

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

562,90

France

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

27,14

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

27,14

Inde

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

0,00

Irlande

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

235,28

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

235,28

Japon

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

10,79

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

10,79

Singapour

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

85,04

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

85,04

Taiwan, Chine

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

4,31

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

4,31

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

1 902,47

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

1 902,47

États-Unis

(7.30.16.1) Consommation d'électricité achetée (MWh)

134 479,42

(7.30.16.6) Consommation totale d'énergie électrique, thermique, vapeur et frigorifique (MWh)

134 479,42

(7.45) Décrivez vos émissions globales brutes combinées des champs d'application 1 et 2 pour l'année de déclaration en tonnes métriques d'équivalent CO2 sur le revenu total dans l'unité monétaire choisie, et indiquez tout ratio d'intensité supplémentaire pertinent par rapport aux activités de votre entreprise.

Rangée 1

(7.45.1) Ratio d'intensité

0,0000028753

(7.45.2) Numérateur de la mesure (émissions globales brutes combinées des champs d'application 1 et 2, tonnes métriques d'équivalent CO2)

89 707

(7.45.3) Dénominateur de la mesure

Faites votre choix :

Chiffre d'affaires total (unité)

(7.45.4) Dénominateur de la mesure : Total de l'unité

31 199 000 000

(7.45.5) Volume des émissions du champ d'application 2 utilisé

Faites votre choix :

Selon l'emplacement

(7.45.6) Évolution par rapport à l'année précédente (%)

9,06

(7.45.7) Sens de l'évolution

Faites votre choix :

À la hausse

(7.45.8) Raisons du changement

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Autre, veuillez préciser

(7.45.9) Veuillez expliquer

Légère augmentation des champs d'application 1 et 2 combinés

(7.52) Fournissez des mesures supplémentaires liées au climat qui sont pertinentes pour votre entreprise.

Rangée 1

(7.52.1) Description

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : Consultez notre Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2023 pour en savoir davantage sur les autres mesures de rendement de BMO en matière de durabilité :

https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_DPG_FR_AODA.pdf

(7.52.7) Veuillez expliquer

Consultez notre Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2023 pour en savoir davantage sur les autres mesures de rendement de BMO en matière de durabilité : https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_DPG_FR_AODA.pdf

(7.53) Une cible d'émission existait-elle pour votre organisation au cours de l'année de déclaration?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Cible absolue

Cible du portefeuille

(7.53.1) Fournissez des précisions sur vos cibles de réduction des émissions absolues et sur les progrès que vous avez réalisés par rapport à ces cibles.

Rangée 1

(7.53.1.31) Total des émissions du champ d'application 3 de l'année de référence couvertes par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

0,000

(7.53.1.32) Total des émissions de l'année de référence couvertes par la cible dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO2)

0,000

(7.53.1.77) Émissions totales au cours de l'année de déclaration couvertes par la cible pour tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO2)

0,000

Rangée 2

(7.53.1.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Cible absolue 1

(7.53.1.2) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Oui, nous considérons qu'il s'agit d'une cible fondée sur des données scientifiques, mais nous ne nous sommes pas engagés à la faire valider par l'initiative Science Based Targets (SBT) au cours des deux prochaines années.

(7.53.1.4) Ambition cible

Faites votre choix :

Bien en deçà de 2 °C

(7.53.1.5) Date d'établissement de la cible

2018-11-01

(7.53.1.6) Couverture cible

Faites votre choix :

À l'échelle de l'organisation

(7.53.1.7) Gaz à effet de serre couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Dioxyde de carbone (CO2)

Méthane (CH₄)

Oxyde nitreux (N₂O)

Hydrofluorocarbures (HFC)

(7.53.1.8) Champs d'application

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 1

Champ d'application 2

(7.53.1.9) Méthode de comptabilisation du champ d'application 2

Faites votre choix :

Selon l'emplacement

(7.53.1.11) Date de fin de l'année de référence

2019-10-31

(7.53.1.12) Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence couvertes par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

45 672,0

(7.53.1.13) Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence couverte par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

90 457,0

(7.53.1.31) Total des émissions du champ d'application 3 de l'année de référence couvertes par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

0,000

(7.53.1.32) Total des émissions de l'année de référence couvertes par la cible dans tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO2)

136 129,000

(7.53.1.33) Émissions du champ d'application 1 de l'année de référence couvertes par la cible en pourcentage du total des émissions du champ d'application 1 de l'année de référence

100,0

(7.53.1.34) Émissions du champ d'application 2 de l'année de référence couvertes par la cible en pourcentage du total des émissions du champ d'application 2 de l'année de référence

100,0

(7.53.1.53) Émissions de l'année de référence couvertes par la cible dans tous les champs d'application sélectionnés en pourcentage du total des émissions pour l'année de référence dans tous les champs d'application sélectionnés

100,0

(7.53.1.54) Date de fin de la cible

2030-10-31

(7.53.1.55) Réduction de la cible par rapport à l'année de référence (%)

30

(7.53.1.56) Émissions totales couvertes par la cible à la date de fin de la cible pour tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO2)

95 290,300

(7.53.1.57) Émissions du champ d'application 1 au cours de l'année de déclaration couvertes par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

33 350

(7.53.1.58) Émissions du champ d'application 2 au cours de l'année de déclaration couvertes par la cible (tonnes métriques d'équivalent CO2)

56 357

(7.53.1.77) Émissions totales au cours de l'année de déclaration couvertes par la cible pour tous les champs d'application sélectionnés (tonnes métriques d'équivalent CO2)

89 707,000

(7.53.1.78) Émissions liées aux terres couvertes par la cible

Faites votre choix :

Non, elle ne couvre pas les émissions liées aux terres (p. ex., autres que la méthodologie FLAG de l'initiative SBT).

(7.53.1.79) Pourcentage de la cible atteint par rapport à l'année de référence

113,67

(7.53.1.80) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

Cible atteinte

(7.53.1.82) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

Aucune exclusion.

(7.53.1.83) Objectif cible

Au cours de l'exercice de 2019 (qui commençait le 1^{er} novembre 2018), BMO a établi une nouvelle cible de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de 30 % d'ici 2030 par rapport à celles de 2019 au moyen d'approches scientifiques.

(7.53.1.85) Cible établie au moyen d'une approche sectorielle de décarbonation

Faites votre choix :

Non

(7.53.1.86) Dressez la liste des initiatives de réduction des émissions qui ont le plus contribué à l'atteinte de cette cible

Entre 2020 et 2023, la réduction annuelle de nos émissions de GES des champs d'application 1 et 2 a atteint ou presque atteint notre cible de 2030 en raison des importantes mises à niveau de nos bâtiments et des régimes de travail hybrides que nous avons mis en place après la pandémie de COVID-19.

(7.53.4) Fournissez des précisions sur les cibles liées au climat pour votre portefeuille.

Rangée 4

(7.53.4.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Por1

(7.53.4.2) Type de cible

Faites votre choix :

Approche de décarbonation sectorielle

(7.53.4.4) Méthodologie utilisée pour établir la cible

Faites votre choix :

Lignes directrices relatives à l'établissement des cibles de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA)

(7.53.4.5) Date d'établissement de la cible

2022-04-30

(7.53.4.6) La cible est établie et les progrès par rapport à celle-ci font l'objet d'un suivi

Faites votre choix :

À l'échelle du secteur

(7.53.4.7) Secteur

Faites votre choix :

Combustibles fossiles

(7.53.4.8) Portefeuilles couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Services bancaires (banque)

(7.53.4.10) Catégories d'actif couvertes par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Prêts

Financement de projets

(7.53.4.12) Type de cible : Absolue ou d'intensité

Faites votre choix :

Intensité

(7.53.4.16) Mesure (ou numérateur cible si intensité)

Faites votre choix :

Tonnes métriques d'équivalent CO2

(7.53.4.17) Dénominateur cible

Faites votre choix :

Autre, dénominateur de l'approche de décarbonation sectorielle, veuillez préciser : énergie primaire en térajoules

(7.53.4.21) Fréquence des examens ciblés

Faites votre choix :

Tous les cinq ans

(7.53.4.22) Date de fin de l'année de référence

2019-10-31

(7.53.4.23) Chiffre de l'année de référence

5,3

(7.53.4.24) Nous avons une cible provisoire

Faites votre choix :

Non

(7.53.4.27) Date de fin de la cible

2030-10-31

(7.53.4.28) Chiffre de l'année cible

3,6

(7.53.4.29) Chiffre de l'année de déclaration

6,4

(7.53.4.30) Pourcentage de la cible atteint par rapport à l'année de référence

-64,70588235294122

(7.53.4.31) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

En cours

(7.53.4.34) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Oui, nous considérons qu'il s'agit d'une cible fondée sur des données scientifiques, qui a été établie conformément aux engagements que nous avons pris auprès de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), mais nous ne nous sommes pas engagés à la faire valider par l'initiative Science Based Targets au cours des deux prochaines années

(7.53.4.35) Ambition cible

Faites votre choix :

Alignement sur l'objectif de 1,5 °C

(7.53.4.37) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

La cible présentée ici reflète la cible de BMO pour les émissions des champs d'application 1 et 2 de nos emprunteurs du secteur pétrolier et gazier en amont. Nous visons une réduction de 33 % de l'intensité des émissions du portefeuille d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019. Nous mesurons l'intensité des émissions du portefeuille en tant que t éq. CO₂/TJ de l'énergie primaire produite. Notre intensité de base est de 5,3 t éq. CO₂/TJ pour le Canada et de 3,4 t éq. CO₂/TJ pour le reste du monde. Les chiffres sont ceux du portefeuille canadien pour l'année de déclaration est 2022, car il s'agit de l'année la plus récente de l'analyse des émissions financées effectuée.

Rangée 5

(7.53.4.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Por2

(7.53.4.2) Type de cible

Faites votre choix :

Émissions absolues du portefeuille

(7.53.4.4) Méthodologie utilisée pour établir la cible

Faites votre choix :

Lignes directrices relatives à l'établissement des cibles de la NZBA

(7.53.4.5) Date d'établissement de la cible

2022-04-30

(7.53.4.6) La cible est établie et les progrès par rapport à celle-ci font l'objet d'un suivi

Faites votre choix :

À l'échelle du secteur

(7.53.4.7) Secteur

Faites votre choix :

Combustibles fossiles

(7.53.4.8) Portefeuilles couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Services bancaires (banque)

(7.53.4.10) Catégories d'actif couvertes par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Prêts

Financement de projets

(7.53.4.21) Fréquence des examens ciblés

Faites votre choix :

Tous les cinq ans

(7.53.4.22) Date de fin de l'année de référence

2019-10-31

(7.53.4.23) Chiffre de l'année de référence

38 914 000

(7.53.4.24) Nous avons une cible provisoire

Faites votre choix :

Non

(7.53.4.27) Date de fin de la cible

2030-10-31

(7.53.4.28) Chiffre de l'année cible

29 574 000

(7.53.4.29) Chiffre de l'année de déclaration

6 852 000

(7.53.4.30) Pourcentage de la cible atteint par rapport à l'année de référence

343,2762312633833

(7.53.4.31) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

Cible atteinte

(7.53.4.34) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Non, et nous ne prévoyons pas en établir une dans les deux prochaines années.

(7.53.4.37) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

La cible présentée ici reflète la cible de BMO pour les émissions du champ d'application 3 uniquement de nos emprunteurs du secteur pétrolier et gazier en amont. Nous visons une réduction de 24 % des émissions absolues du champ d'application 3 d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019. Le chiffre de l'année de déclaration est celui de 2022, car il s'agit de l'année la plus récente de l'analyse des émissions financées pour ce portefeuille.

Rangée 6

(7.53.4.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Por3

(7.53.4.2) Type de cible

Faites votre choix :

Approche de décarbonation sectorielle

(7.53.4.4) Méthodologie utilisée pour établir la cible

Faites votre choix :

Lignes directrices relatives à l'établissement des cibles de la NZBA

(7.53.4.5) Date d'établissement de la cible

2022-04-30

(7.53.4.6) La cible est établie et les progrès par rapport à celle-ci font l'objet d'un suivi

Faites votre choix :

À l'échelle du secteur

(7.53.4.7) Secteur

Faites votre choix :

Production d'électricité

(7.53.4.8) Portefeuilles couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Services bancaires (banque)

(7.53.4.10) Catégories d'actif couvertes par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Prêts

Financement de projets

(7.53.4.12) Type de cible : Absolue ou d'intensité

Faites votre choix :

Intensité

(7.53.4.16) Mesure (ou numérateur cible si intensité)

Faites votre choix :

Tonnes métriques d'équivalent CO2

(7.53.4.17) Dénominateur cible

Faites votre choix :

Autre, dénominateur de l'approche de décarbonation sectorielle, veuillez préciser : MWh

(7.53.4.21) Fréquence des examens ciblés

Faites votre choix :

Tous les cinq ans

(7.53.4.22) Date de fin de l'année de référence

2019-10-31

(7.53.4.23) Chiffre de l'année de référence

0,2

(7.53.4.24) Nous avons une cible provisoire

Faites votre choix :

Non

(7.53.4.27) Date de fin de la cible

2030-10-31

(7.53.4.29) Chiffre de l'année de déclaration

0,16

(7.53.4.31) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

En cours

(7.53.4.34) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Oui, nous considérons qu'il s'agit d'une cible fondée sur des données scientifiques, qui a été établie conformément aux engagements que nous avons pris auprès de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), mais nous ne nous sommes pas engagés à la faire valider par l'initiative Science Based Targets au cours des deux prochaines années

(7.53.4.35) Ambition cible

Faites votre choix :

Alignement sur l'objectif de 1,5 °C

(7.53.4.37) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

La cible présentée ici reflète la cible de BMO par rapport à notre portefeuille canadien de producteurs d'électricité et à la part des activités de production d'électricité dans les secteurs de la distribution d'électricité et de gaz naturel. Nous visons une intensité en carbone du portefeuille canadien de 0,06 tonne d'équivalents CO₂ /MWh d'ici 2030 (REMARQUE : La réponse donnée à la question du sondage du CDP est « 0 » en raison d'un problème technique qui nous empêche de saisir la valeur « 0,06 »), soit une réduction de 45 %, qui correspond à une part de 88 % de la production d'électricité à faibles émissions de carbone. L'année de déclaration est 2022, car il s'agit de l'année la plus récente de l'analyse des émissions financées pour ce portefeuille.

Rangée 7

(7.53.4.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Por4

(7.53.4.2) Type de cible

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : Proportion de prêts accordés pour l'achat de véhicules zéro émission (VZE)

(7.53.4.4) Méthodologie utilisée pour établir la cible

Faites votre choix :

Notre propre méthodologie

(7.53.4.5) Date d'établissement de la cible

2022-04-30

(7.53.4.6) La cible est établie et les progrès par rapport à celle-ci font l'objet d'un suivi

Faites votre choix :

À l'échelle du secteur

(7.53.4.7) Secteur

Faites votre choix :

Services de transport

(7.53.4.8) Portefeuilles couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Services bancaires (banque)

(7.53.4.10) Catégories d'actif couvertes par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Prêts

(7.53.4.12) Type de cible : Absolue ou d'intensité

Faites votre choix :

Absolute

(7.53.4.16) Mesure (ou numérateur cible si intensité)

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : Pourcentage des nouveaux prêts pour l'achat de nouveaux VZE

(7.53.4.21) Fréquence des examens ciblés

Faites votre choix :

Tous les cinq ans

(7.53.4.22) Date de fin de l'année de référence

2019-10-31

(7.53.4.23) Chiffre de l'année de référence

2

(7.53.4.24) Nous avons une cible provisoire

Faites votre choix :

Non

(7.53.4.27) Date de fin de la cible

31/10/2035

(7.53.4.28) Chiffre de l'année cible

100

(7.53.4.29) Chiffre de l'année de déclaration

25,1

(7.53.4.30) Pourcentage de la cible atteint par rapport à l'année de référence

23,571428571428573

(7.53.4.31) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

En cours

(7.53.4.34) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Non, et nous ne prévoyons pas en établir une dans les deux prochaines années.

(7.53.4.37) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

La cible présentée ici reflète la cible de BMO par rapport à notre portefeuille canadien de prêts automobiles aux particuliers. Nous visons à ce que la totalité des nouveaux prêts pour de nouveaux véhicules légers et camions légers au Canada portent sur des véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2035. Le chiffre de l'année de déclaration est celui de 2023, car il s'agit de l'année la plus récente de l'analyse des émissions financées pour ce portefeuille.

(7.54) D'autres cibles liées au climat existaient-elles pour votre organisation au cours de l'année de déclaration?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Cibles de carboneutralité

Autres cibles liées au climat

(7.54.2) Fournissez des renseignements sur toute autre cible liée au climat, y compris les cibles de réduction du méthane.

Rangée 2

(7.54.2.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

Autre 1

(7.54.2.3) Couverture cible

Faites votre choix :

À l'échelle de l'organisation

(7.54.2.4) Type de cible : absolue ou d'intensité

Faites votre choix :

Absolue

(7.54.2.5) Type de cible : catégorie et mesure (numérateur cible si une cible d'intensité est déclarée)

Productivité énergétique

Autre, productivité énergétique, veuillez préciser : En 2019, BMO s'est fixé comme objectif d'obtenir la totalité de son électricité consommée annuellement auprès de sources renouvelables à l'échelle de ses installations mondiales.

(7.54.2.7) Date de fin de l'année de référence

2023-07-31

(7.54.2.8) Chiffre ou pourcentage pour l'année de référence

100

(7.54.2.10) Chiffre ou pourcentage à la date de fin de la cible

100

(7.54.2.11) Chiffre ou pourcentage pour l'année de déclaration

100

(7.54.2.13) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :

Cible atteinte

(7.54.2.15) Cette cible fait-elle partie d'une cible d'émission?

Non, mais cela contribue au nombre d'émissions selon le marché pour le champ d'application 2.

(7.54.2.16) Cette cible fait-elle partie d'une initiative globale?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Autre, veuillez préciser : Cela contribue à notre initiative annuelle globale visant à compenser la totalité de nos émissions opérationnelles par des crédits compensatoires et des certificats d'énergie renouvelable.

(7.54.2.18) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

Aucune exclusion.

(7.54.2.19) Objectif cible

En 2019, BMO s'est fixé comme objectif d'obtenir la totalité de son électricité consommée annuellement auprès de sources renouvelables à l'échelle de ses installations mondiales.

(7.54.2.21) Énumérez les mesures qui ont le plus contribué à l'atteinte de cet objectif.

Achat de certificats d'énergie renouvelable certifiés Green-e ou équivalents pour les régions dans le monde où nous exerçons nos activités.

(7.54.3) Donnez des précisions sur vos cibles de carboneutralité.

Rangée 2

(7.54.3.1) Numéro de référence de la cible

Faites votre choix :

NZ1

(7.54.3.2) Date d'établissement de la cible

2021-10-31

(7.54.3.3) Couverture cible

Faites votre choix :

Services bancaires (banque)

(7.54.3.4) Cibles liées à cette cible de carboneutralité

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Por1

Por2

Por3

Por4

(7.54.3.5) Date de fin de la cible pour l'atteinte de la carboneutralité

2050-12-30

(7.54.3.6) Cette cible est-elle fondée sur des données scientifiques?

Faites votre choix :

Non, et nous ne prévoyons pas en établir une dans les deux prochaines années.

(7.54.3.8) Champs d'application

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Champ d'application 1

Champ d'application 2

(7.54.3.9) Gaz à effet de serre couverts par la cible

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Méthane (CH₄)

Oxyde nitreux (N₂O)

Hexafluorure de soufre (SF₆)

Trifluorure d'azote (NF₃)

Dioxyde de carbone (CO2)
Hydrocarbures perfluorés (PFC)
Hydrofluorocarbures (HFC)

(7.54.3.10) Expliquez la couverture cible et précisez toute exclusion.

BMO s'est joint à l'alliance bancaire Net Zéro en 2021, et s'est fixé des cibles intermédiaires de réduction des émissions financées pour certains secteurs. Depuis 2021, nous faisons le suivi de nos émissions financées et élargissons notre couverture sectorielle aux fins de quantification et de communication de l'information. Nous estimons avoir élaboré des méthodes de quantification des émissions financées propres au secteur et évalué des parcours de décarbonation et des approches en matière d'établissement des cibles pour les secteurs qui représentent environ 70 % des émissions de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Notre rapport sur les progrès réalisés se trouve dans notre Rapport climatique 2023, et nous ferons état de l'évolution de la situation annuellement.

(7.54.3.17) État d'avancement de la cible pour l'année de déclaration

Faites votre choix :
En cours

(7.55) Des initiatives de réduction des émissions étaient-elles en cours pendant l'année de déclaration? Notez que ces initiatives peuvent comprendre celles qui sont à l'étape de la planification ou de la mise en œuvre.

Faites votre choix :
Oui

(7.55.3) À quelles méthodes votre entreprise a-t-elle recours pour stimuler l'investissement dans les activités de réduction des émissions?

Rangée 1

(7.55.3.1) Méthode

Faites votre choix :
Budget consacré à l'efficacité énergétique

(7.55.3.2) Commentaire

Consultez la section *Efficiences opérationnelles* aux pages 51 à 53 de notre *Rapport de durabilité 2023*.
https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_SR_FR_AODA.pdf

(7.79.1) Fournissez des renseignements détaillés sur les crédits de carbone liés à des projets annulés par votre organisation au cours de l'année de déclaration.

Rangée 1

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :
Projets communautaires

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Réduction des émissions

(7.79.1.3) Description du projet

Il est question d'activités diverses, comme le remplacement de combustibles, la mise en œuvre d'initiatives liées à l'efficacité énergétique des bâtiments, le détournement des déchets des sites d'enfouissement et l'optimisation des procédés de traitement commerciaux et industriels.

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

25 000

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

(7.79.1.8) Ces crédits ont-ils été émis ou achetés par votre organisation?

Faites votre choix :

Achetés

Rangée 2

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :

Distribution de cuisinières propres

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Réduction des émissions

(7.79.1.3) Description du projet

Cuisson propre et efficace pour les ménages en Somalie

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

5 000

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

(7.79.1.8) Ces crédits ont-ils été émis ou achetés par votre organisation?

Faites votre choix :

Achetés

Rangée 3

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :

N2O

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Réduction des émissions

(7.79.1.3) Description du projet

PROJET D'ÉNERGIE SOLAIRE RENOUVELABLE DE GHANI PAR LE GROUPE GREENKO

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

10 000

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

Rangée 4

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : Amélioration de la gestion des forêts

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Élimination du carbone

(7.79.1.3) Description du projet

Projet d'amélioration de la gestion des forêts de Shaan Seet

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

8 000

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

Rangée 5

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :

Reboisement

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Élimination du carbone

(7.79.1.3) Description du projet

REBOISEMENT DE TERRES DÉGRADÉES EN SIERRA LEONE

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

7 000

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

Rangée 6

(7.79.1.1) Type de projet

Faites votre choix :

Autre, veuillez préciser : Minéralisation

(7.79.1.2) Type d'activité d'atténuation

Faites votre choix :

Élimination du carbone

(7.79.1.3) Description du projet

Technologies de minéralisation du carbone CarbonCure, qui permettent le stockage permanent du CO2 dans l'ensemble du processus de fabrication du béton

(7.79.1.4) Crédits annulés par votre organisation dans le cadre de ce projet au cours de l'année de déclaration (tonnes métriques d'équivalent CO2)

1 125

(7.79.1.5) Objet de l'annulation

Faites votre choix :

Compensation volontaire

(7.79.1.6) Êtes-vous en mesure d'indiquer l'année des crédits au moment de l'annulation?

Faites votre choix :

Oui

C12. Performance environnementale – Services financiers

(12.1) Votre organisation mesure-t-elle l'incidence de son portefeuille sur l'environnement?

	Nous mesurons l'incidence de	Mesure de divulgation
Services bancaires (banque)	Faites votre choix : Oui	Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. Émissions financées Autres mesures de l'empreinte carbone ou de l'exposition (selon la définition du GIFCC)

(12.1.1) Fournissez des renseignements sur les émissions financées de votre organisation au cours de l'année de déclaration et de l'année de référence.

Services bancaires (banque)

(12.1.1.1) Catégories d'actif visées par le calcul

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Prêts
- Financement de projets
- Secteur immobilier

(12.1.1.6) Méthode de calcul des émissions

Faites votre choix :

La norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES destinée au secteur financier (Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry [PCAF])

(12.1.1.11) Expliquez les détails de votre calcul et les hypothèses utilisées

Nous déclarons nos émissions financées par secteur à fortes émissions de carbone. Pour en savoir plus, consultez les pages 44 à 50 et 52 à 58 de notre Rapport climatique 2023 : https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

(12.1.3) Fournissez des renseignements sur les autres mesures que vous utilisez pour faire le suivi des répercussions de votre portefeuille sur l'environnement.

Changements climatiques

(12.1.3.2) Mesure du portefeuille

Faites votre choix :

Autres mesures de l'incidence sur les changements climatiques, veuillez préciser : Prêts de BMO accordés pour des actifs liés au carbone (énergie et production d'électricité non renouvelables) – %

(12.1.3.3) Valeur de la mesure pour l'année de déclaration

1,5

(12.1.3.4) Pourcentage du portefeuille couvert par rapport à la valeur totale du portefeuille

100

(12.1.3.7) Expliquez les détails et les principales hypothèses utilisées dans votre évaluation

Pour en savoir plus, consultez la page 51 de notre Rapport climatique 2023 : https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

C13. Renseignements supplémentaires et vérification

(13.1) Indiquez si des renseignements environnementaux inclus dans votre réponse au CDP (qui n'ont pas déjà été déclarés aux questions 7.9.1/2/3, 8.9.1/2/3/4 et 9.3.2) sont vérifiés ou approuvés par un tiers?

	Les autres renseignements environnementaux inclus dans votre réponse au CDP sont vérifiés ou approuvés par un tiers
	Faites votre choix : Oui

(13.1.1) Quels points de données de votre réponse au CDP sont vérifiés ou approuvés par un tiers, et quelles normes ont été utilisées?

Rangée 1

(13.1.1.1) Question environnementale pour laquelle des données ont été vérifiées ou approuvées

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
Changements climatiques

(13.1.1.2) Module de divulgation et données vérifiées ou approuvées

Performance environnementale – Changements climatiques

Autres points de données du module 7, veuillez préciser : Mesures des émissions financées pour l'année de déclaration.

(13.1.1.3) Norme de vérification ou d'approbation

Normes relatives aux changements climatiques

Autre norme relative aux changements climatiques, veuillez préciser : Normes canadiennes de missions de certification (NCCM) 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques, et NCCM 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre.

(13.1.1.4) Renseignements supplémentaires sur le processus de vérification ou d'approbation par un tiers

Pour en savoir plus, consultez les pages 57 à 58 (rapport d'assurance limitée des professionnels en exercice indépendants) de notre Rapport climatique 2023 : https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

(13.1.1.5) Joignez une preuve ou un rapport de vérification ou d'approbation (facultatif)

BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

Rangée 2

(13.1.1.1) Question environnementale pour laquelle des données ont été vérifiées ou approuvées

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
Changements climatiques

(13.1.1.2) Module de divulgation et données vérifiées ou approuvées

Performance environnementale – Services financiers

Autres points de données dans le module 12, veuillez préciser : Prêts accordés pour des actifs liés au carbone – %

(13.1.1.3) Norme de vérification ou d'approbation

Normes relatives aux changements climatiques

Autre norme relative aux changements climatiques, veuillez préciser : Normes canadiennes de missions de certification (NCCM) 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques, et NCCM 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre.

(13.1.1.4) Renseignements supplémentaires sur le processus de vérification ou d'approbation par un tiers

Pour en savoir plus, consultez les pages 57 à 58 (rapport d'assurance limitée des professionnels en exercice indépendants) de notre Rapport climatique 2023 : https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

(13.1.1.5) Joignez une preuve ou un rapport de vérification ou d'approbation (facultatif)

BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf

Rangée 3

(13.1.1.1) Question environnementale pour laquelle des données ont été vérifiées ou approuvées

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Changements climatiques

(13.1.1.2) Module de divulgation et données vérifiées ou approuvées

Performance environnementale – Changements climatiques

Autres points de données dans le module 7, veuillez préciser : Champ d'application 1, champ d'application 2, en fonction de l'emplacement, champ d'application 2, en fonction du marché, champ d'application 3, catégories 5 et 6.

(13.1.1.3) Norme de vérification ou d'approbation

Normes relatives aux changements climatiques

ISO 14064-3

(13.1.1.5) Joignez une preuve ou un rapport de vérification ou d'approbation (facultatif)

BMO-GHG-Verification-Statement_FY2023_FR.pdf

(13.2) Utilisez ce champ pour fournir des renseignements supplémentaires ou du contexte que vous jugez pertinents à la réponse de votre organisation. Veuillez noter que ce champ est facultatif et qu'aucune note ne lui est attribuée.

(13.2.1) Renseignements supplémentaires

Comme il est indiqué dans la section Introduction, BMO fournit des renseignements sur ses activités environnementales, climatiques, sociales et de gouvernance au moyen d'une série de rapports accessibles au public. En complément à ces rapports, BMO soumet certaines données dans le cadre du sondage du CDP afin de fournir aux parties prenantes un aperçu structuré et détaillé de ses émissions de gaz à effet de serre et de sa consommation d'énergie.

Vous trouverez de plus amples renseignements, au-delà de ce qui est fourni dans ce sondage, sur notre page consacrée aux rapports de durabilité (<https://notre-impact.bmo.com/rapports/>) ainsi que sur notre page consacrée aux rapports annuels et à la circulaire de sollicitation de procurations (<https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/reactions-avec-les-investisseurs/rapports-annuels>). Voici des rapports précis qui se rapportent au contenu de ce sondage :

- *Rapport climatique 2023 de BMO – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_CR_FR_AODA.pdf*

- *Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023 de BMO* – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_SR_FR_AODA.pdf
- *Sommaire des données et glossaire du Rapport de durabilité 2022 de BMO Groupe financier* – https://notre-impact.bmo.com/wp-content/uploads/2024/04/BMO_2023_DPG_FR_AODA.pdf
- *Rapport annuel 2023 de BMO* – https://www.bmo.com/ir/archive/fr/bmo_FRar2023.pdf
- *Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2024 de BMO* – https://www.bmo.com/ir/files/F24%20Files/BMOProxy_March2024FR.pdf

Pour en savoir plus sur BMO Gestion mondiale d'actifs, consultez le site <https://www.bmogam.com/ca-fr/a-propos/investissement-responsable/#ressources>, où vous trouverez des documents comme :

- *Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs*
- *Approche en matière d'action climatique de BMO Gestion mondiale d'actifs*
- *Énoncé sur les attentes en matière de pratiques environnementales de BMO Gestion mondiale d'actifs*

(13.3) Donnez les renseignements suivants au sujet de la personne qui a approuvé les réponses au présent questionnaire du CDP.

(13.3.1) Titre du poste

Chef de la durabilité

(13.3.2) Catégorie d'emploi correspondante

Faites votre choix :

Chef de la durabilité

(13.4) Indiquez que vous consentez à ce que le CDP communique vos coordonnées au Pacific Institute afin de soutenir le contenu du site Web du Water Action Hub.

Faites votre choix :

Non

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent document constituent des déclarations prospectives au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis (et sont faites conformément aux règles d'exonération de cette loi) et des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant notre raison d'être, nos objectifs et nos priorités pour l'exercice 2024 et au-delà, nos stratégies ou nos actions futures, nos cibles en matière de crédit et de prise ferme durables, nos cibles d'investissement durable, l'ambition climatique de BMO, les cibles de carboneutralité des émissions financées et la réduction des émissions de GES opérationnelles. On reconnaît généralement les déclarations prospectives à l'emploi de mots tels que « cibler », « s'engager », « engagement », « ambition », « but », « s'attendre à », « planifier », « croire », « vouloir », « projeter », « anticiper », « estimer », « pouvoir », « chercher à », « viser à » et d'autres expressions similaires, ou de variantes grammaticales ou négatives de ces dernières.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives se fondent sur diverses hypothèses et comportent des risques et des incertitudes de nature aussi bien générale que spécifique. Certaines déclarations faites dans le présent document reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires. Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. Certains énoncés du présent document sont fondés sur des hypothèses et des scénarios mettant en jeu des situations très graves, et ces énoncés ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque prévu. Bien que les événements futurs abordés dans le présent document puissent être essentiels, tout élément d'importance ne doit pas être interprété comme allant nécessairement au-delà de l'importance relative des renseignements requis en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières. De plus, notre analyse du risque climatique et notre stratégie de carboneutralité demeurent en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Par conséquent, nous nous attendons à ce que certains renseignements dans le présent document soient modifiés, mis à jour ou reformulés à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodologies continueront de s'améliorer.

Nous conseillons aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné qu'il y a un risque important que les hypothèses sous-jacentes puissent se révéler inexacts et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs puissent différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent notamment : la disponibilité de données complètes et de grande qualité sur les émissions de GES et la standardisation des méthodologies de mesure liées au climat, les conditions liées au climat et les événements météorologiques, l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps et la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions sectorielles, l'évolution du comportement des clients, la coopération internationale, l'élaboration d'une législation et règlements à l'échelle nationale et internationale, les défis relatifs à l'équilibre entre les objectifs de réduction d'émissions et une transition méthodique et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont un impact sur les besoins énergétiques dans le monde, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à mettre en œuvre avec succès diverses initiatives dans les délais prévus, la conformité de divers tiers à nos politiques et procédures et aux exigences juridiques, la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, l'exposition à des litiges ou à des questions réglementaires importantes et leur résolution, notre capacité à faire appel des résultats de ces questions avec succès et l'échéancier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces questions, les activités des marchés financiers internationaux ainsi que les autres facteurs énoncés dans la section Gestion globale des risques du Rapport annuel 2023 de BMO, faisant l'objet d'une mise à jour sur la base des rapports trimestriels, qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs et notre aptitude à anticiper et à gérer efficacement les risques découlant de tous les facteurs susmentionnés. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour en savoir davantage sur les hypothèses, les risques, les incertitudes et les autres facteurs qui ont une incidence sur les cibles d'émissions de la Banque de Montréal, consultez la section Défis liés aux données à la page 42 et la section Émissions financées à la page 44 du Rapport climatique 2023 de BMO. Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent celles présentées dans la section Évolution de la situation économique et perspectives ainsi que dans la section Provision pour pertes sur créances du Rapport annuel 2023 de BMO, mises à jour à la lumière des rapports trimestriels.

BMO ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

Autres avis juridiques

Le présent document comprend des divulgations volontaires concernant les cibles durables en matière de prêts et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, les émissions de GES et les cibles liées à l'exploitation, les occasions et les risques liés au climat, la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les mesures et les cibles, qui ne sont pas nécessairement incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent document ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite ou garantie donnée quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation, à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Concrètement, les méthodes utilisées pour mesurer les émissions de GES opérationnelles et les émissions financées, établir des cibles et faire le suivi des progrès par rapport à ces cibles utilisent des renseignements et des estimations sur les émissions provenant de sources tierces, que Banque de Montréal juge raisonnables. De plus, en l'absence de données sur les émissions propres aux contreparties, certaines émissions financées seront estimées à partir des meilleurs renseignements disponibles, y compris ceux fournis par des sources tierces. La responsabilité de Banque de Montréal (contractuelle, délictuelle, en équité ou autre) ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation par une partie des renseignements contenus dans les présentes, de toute décision ou mesure prise par une partie en se fondant sur les renseignements contenus dans les présentes, ou de toute inexactitude, erreur ou omission dans les renseignements contenus dans les présentes. Certains renseignements de tiers, comme les facteurs d'émission et les émissions du champ d'application 3, peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Les faiblesses inhérentes aux méthodes actuelles et à d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les attentes de tiers et par la Banque de Montréal. Bien que nous ne soyons au courant d'aucune inexactitude concernant le secteur, l'entreprise ou les données du marché présentées dans le présent document, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs, y compris ceux dont il est question dans la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » ci-dessus.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque de Montréal ou de ses sociétés affiliées, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque de Montréal ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il y a lieu de demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent document sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas inclus par renvoi dans le présent document. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite et aucun endossement.